



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 octobre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean-François DODET, M. Nicolas BOURNY, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Françoise MANSAT pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU.

**OBJET : Parc relais Toison d'Or - Convention de mise à disposition de terrain - Avenant n°1**

Par convention en date du 11 octobre 2005, l'Association Syndicale Libre de la Toison d'Or, représentée par la Société Espace Expansion a mis à disposition de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, une partie du parking du centre commercial à l'effet d'y installer temporairement un parc relais.

Les modalités relatives à la création du parc relais n'ont pas pu aboutir dans le délai indiqué à l'article 7 de la convention d'origine.

Il est proposé de passer un avenant afin de modifier le premier alinéa de l'article 7 de la convention initiale en y insérant les dispositions suivantes : « le présent contrat est conclu pour une durée ferme de un (1) an à compter de l'état des lieux qui sera établi avant l'entrée en jouissance ».

Vu l'avis de la Commission et du Bureau

**LE CONSEIL,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention passée entre la Communauté et l'Association Libre de la Toison d' Or signée le 15 octobre 2005,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à cette affaire
- **De dire** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de la Communauté

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **13 OCT. 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**16 OCT. 2006**



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 12.10.06

DIJON, le : 16.10.06

LE PRÉSIDENT

## AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

16 OCT. 2006

~\*~\*~\*~\*

Par convention en date du 11 octobre 2005, l'Association Syndicale Libre de la Toison d'Or, représentée par la Société Espace Expansion a mis à disposition de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, une partie du parking du centre commercial à l'effet d'y installer temporairement un parc relais.

Les modalités relatives à la création du parc relais n'ont pas abouti dans le délai indiqué à l'article 7 de la convention d'origine.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU :

ENTRE :

- la Communauté de l'agglomération dijonnaise, représentée par son Président, dûment habilité par délibération en date du

ci-après désignée : L'OCCUPANT

ET :

L'Association Syndicale Libre dénommée ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE LA TOISON D'OR, dont le siège est à DIJON (Côte d'Or) – Centre de commerce et de loisirs de la Toison d'Or,

Représentée par la Société ESPACE EXPANSION, Société par Actions Simplifiée au Capital de 358 935 euros, ayant son siège social à Paris (75008) – 5 boulevard Malesherbes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS et identifiée sous le numéro B 323 998 690,

Agissant en qualité de Président, renouvelé dans cette fonction par délibération de l'assemblée générale du 17 novembre 2004 spécialement habilité aux présentes par délibération de l'assemblée générale du 12 mai 2005.

Lui-même représenté par Monsieur Michel DESSOLAIN agissant en qualité de Président de ladite société, dûment habilité à cet effet.

ci-après désignée : LE PROPRIETAIRE

CE QUI SUIT :

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le premier alinéa (7.1) de l'article 7 : Durée – Renouvellement est remplacé par les dispositions suivantes :

« 7.1. : le présent contrat est conclu pour une durée ferme de un (1) an à compter de l'état des lieux qui sera établi avant l'entrée en jouissance ».

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de la convention en date du 11 octobre 2005 restent sans changement.

L'OCCUPANT,

Pour LE PROPRIETAIRE,  
Le Président de l'ASL,  
La société ESPACE EXPANSION  
représentée par Michel DESSOLAIN,  
Président